



**Arrêts de travail dérogatoires : les salariés vaccinés ne doivent plus forcément s'isoler**

Selon une mise à jour du site Ameli datée du 22 juillet, lorsqu'une personne a été en contact avec une personne testée positive à la Covid-19, les consignes sont désormais différentes selon que la personne contact est ou non vaccinée :

*« Même vacciné, il est recommandé de poursuivre le respect des gestes barrières, de continuer à porter le masque et à s'isoler au besoin.*

*En l'état des connaissances, les vaccins aujourd'hui disponibles ou en cours de développement réduisent la sévérité des symptômes et semblent réduire la contagiosité.*

*Si vous avez reçu vos doses (votre schéma vaccinal est complet) et si vous n'êtes pas immunodéprimé, vous n'avez pas l'obligation de vous isoler.*

*Mais, vous devez respecter certaines règles :*

- *informer votre entourage et les personnes rencontrées dernièrement que vous avez été en contact avec une personne positive et leur conseiller de limiter contacts sociaux et familiaux,*
- *limiter vous-même les contacts particulièrement avec des personnes qui pourraient développer des formes graves de la maladie,*
- *respecter les mesures barrières pendant une semaine après le dernier contact avec le malade,*
- *surveiller votre température et l'apparition de symptômes qui doivent vous conduire à vous isoler.*

*Si vous n'avez pas forcément à vous isoler, vous devez vous faire tester.*

*A quel moment ?*

- *si vous vivez avec la personne testée positive, vous devez réaliser un test RT-PCR ou antigénique immédiatement puis 17 jours après la date de début des symptômes de la personne positive ou de la date de prélèvement si elle ne présente pas de symptômes,*
- *si vous ne vivez pas au domicile de la personne positive, vous devez réaliser un test RT-PC ou antigénique immédiatement puis 7 jours après la date de début des symptômes de la personne positive ou de la date de prélèvement si elle ne présente pas de symptômes.*

*Si votre test de dépistage est positif, vous devenez un cas confirmé de Covid-19. »*

<https://www.ameli.fr/assure/covid-19/comprendre-la-covid-19-se-proteger/en-cas-de-contact-avec-une-personne-malade-de-la-covid-19>